

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 2 du mois d'août 2014

209 ème année 2014

PREFECTURE

CABINET

Rureau	du	Cahinet
Dureau	uu	Cammei

zur eun un Cuerner		
Arrêté en date du 3 juillet 2014 portant attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014	Page	1711
Arrêté en date du 7 juillet 2014 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs- Pompiers - Promotion du 14 juillet 2014	Page	1729
Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales		
Arrêté en date du 11 août 2014 accordant l'honorariat de maire à M. TALON	Page	1731
Arrêté en date du 11 août 2014 accordant l'honorariat de maire à M. CHERDON	Page	1731
Bureau de la sécurité intérieure		
Arrêté en date du 7 août 2014 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection	Page	1731
Service interministériel de défense et de protection civile		
Arrêté en date du 7 août 2014 portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier , délivré à M. Sébastien TURGY	Page	1733
Arrêtés de renouvellement (3) en date du 7 août 2014 - Certificats de qualification C4 – T2 pour l'utilisation des articles pyrotechniques, sont délivrés à :		
- M. AMORY Ludovic	Page	1733
- Mme GARNOTEL Yannick	Page	1734
- M. WIART Frédéric	Page	1735
Arrêté de renouvellement en date du 8 août 2014 - Certificat de qualification C4 – T2 pour l'utilisation des articles pyrotechniques, est délivré à		
- M. IDELOT Laurent	Page	1735
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES		
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité		

Arrêté en date du 21 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté Page 1736 d'agglomération du Pays de Laon

Arrêté en date du 21 juillet 2014 portant adhésion des communes, d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et de Deuillet au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents

Page 1739

Page 1740

Page 1751

Arrêté en date du 11 août 2014 portant rectification de la composition de la Commission

départementale de la coopération intercommunale	ruge	1710		
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES				
Service Urbanisme et Territoires - Unité Animation droit des sols fiscalité				
Décision en date du 7 août 2014 de M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires, donnant délégation de signature à ses collaborateurs	Page	1743		
Service de l'Agriculture				
Arrêté, en date du 28 juillet 2014, relatif aux priorités pour l'attribution des droits à prime à la vache allaitante issus de la réserve départementale pour la campagne 2014	Page	1744		
Arrêté, en date du 8 août 2014, portant prolongation du mandat des membres du comité départemental d'expertise	Page	1745		
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE				
Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service				
Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 en matière de contentieux et gracieux fiscal par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON	Page	1746		
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des Impôts actualisée au 1 ^{er} septembre 2014	Page	1748		
Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable	Page	1750		
Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des particuliers d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable	Page	1750		
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE				
Service Energie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire				

Réseau de Distribution d'Énergie Électrique - Commune de La Ville aux Bois lés Dizy

Raccordement électrique interne du parc éolien de « La Ville aux Bois lés Dizy »

Approbation du projet d'exécution n°A24-02-013 en date du 5 août 2014

ENERTRAG Aisne IX SAS

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Ressources humaines, Formation professionnelle et concours

Subdélégation de signature en matière domaniale et gestion des patrimoines privés, en date du 5 août 2014, donnant délégation de signature aux collaborateurs de M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne

Page 1753

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Services à la Personne

Récépissé en date du 6 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/803470228 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise DUPONT Romuald à VERVINS

Page 1755

Récépissé en date du 7 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512606799 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » à LUZOIR

Page 1756

Récépissé en date du 8 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512290107 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'EURL Couleur jardin à BOUCONVILLE VAUCLAIR

Page 1757

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

PAE – Service Tabac

Arrêté en date du 4 août 2014 de fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent à Page 1758 CONDREN

PREFECTURE

CABINET

Bureau du Cabinet

Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014

ARRETE

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur BARBIER Jean-Luc

Ancien conseiller municipal de MONTHENAULT

- Madame BENIER Monique

Ancien maire de BELLEAU

- Monsieur BRASSART Gilbert

Adjoint au maire de CHAUNY

- Monsieur COTTRAY Yves

Adjoint au maire de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur DEROT François

Conseiller municipal de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur FLAMANT Jean

Ancien adjoint au maire de BARISIS

- Monsieur GUNIA Alain

Ancien conseiller municipal de ARTEMPS

Monsieur HARRENT Christian

Ancien conseiller municipal de SAMOUSSY

- Monsieur HENNECHART Gérard

Adjoint au maire de VOULPAIX

- Monsieur LEGAL Didier

Ancien adjoint au maire de PRISCES

- Monsieur LEREDDE Jean Yves

Conseiller municipal de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur LIENART Louis

Ancien maire de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur MEUNIER Bernard

Conseiller municipal de MONDREPUIS

- Monsieur NIHOUARN Gwenaël

Adjoint au maire de CHAUNY

- Monsieur RENAUX Jean Paul

Maire de VOULPAIX

- Monsieur SAUVAGE Gérard

Ancien conseiller municipal de COULONGES-COHAN

- Madame VENET Annick

Ancien maire de VAILLY-SUR-AISNE

Médaille VERMEIL

- Monsieur COHIDON Claude

Ancien adjoint au maire de SAINT-MICHEL

- Monsieur DIDIERJEAN Roland

conseiller municipal de RIBEMONT

- Monsieur EVRARD Jean-Pierre

Adjoint au maire de BILLY SUR AISNE

- Monsieur HERMELIN Claude

Ancien adjoint au maire de ARTEMPS

- Monsieur MARTIN Jacques

Maire de JUMENCOURT

- Monsieur THYRION Jean Luc

Ancien conseiller municipal de VOULPAIX

Madame WIDYNSKI Josette

Ancien adjoint au maire de BRASLES

Médaille OR

- Monsieur BRASILIER André

Conseiller municipal de LOUPEIGNE

- Monsieur CLEMENT Jean (A titre posthume)

Ancien maire de LA FERTE MILON

- Monsieur GIRARD François

Adjoint au maire de ARTONGES

- Monsieur MARIOTTE Jean Pierre

Ancien adjoint au maire de ETAMPES SUR MARNE

- Monsieur POTELET Michel

Maire de RIBEMONT

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur BARAQUIN Florent

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LENGRAIN

- Madame BEAUMATIN Evelyne

Assistante socio-éducative principale, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ET MARNE de MELUN

- Monsieur BECRET Guy

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BETTANCOURT Christophe

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BOULME Christophe

Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BOURGEOIS Cendrine

Infirmière diplômée d'Etat, MAISON DE RETRAITE de CREPY

- Madame BOURLON Marie Paule (En retraite)

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BOUTON André

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BREBANT Bruno

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS

- Madame BRENOT Caroline

Adjoint administratif, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- Monsieur BRIN Yvon

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur CARLIER Christian

Adjoint technique territorial de 1ère classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur CATHRIN David

Agent de maîtrise territorial principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur CERF Olivier

Agent de maîtrise, MAIRIE de LAON

- Madame CHATELAIN Annick

Adjoint administratif territorial 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CHOLLET Monique

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame COLLE Catherine

A.S.E.M principal 2ème classe, MAIRIE de ETREUX

- Monsieur CORFDIR Pascal

Adjoint technique 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS

- Madame COTTART Thérèse

A.T.S.E.M 1ère classe, MAIRIE de ITANCOURT

- Madame DELEAU Marie Christine

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DELVALLEE Claudine

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DERVILLEE Bernadette

Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de MONDREPUIS

- Monsieur DESCHAMPS Didier

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur DESCHAMPS Thierry

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur DESMIDTS Jean Marie

Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération , MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame DEVILLERS Magali

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DEVIN Delphine

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Madame DHUEZ Thérèse

Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame DRUMIGNY Ingrid

Infirmière diplômée d'Etat classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de FOURMIES

- Madame DUBOIS Florence

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de ETREUX

- Monsieur DUBOIS Jean Philippe

Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DUNAIME Sonia

Adjoint du patrimoine, MAIRIE de RIMOGNE

- Madame EMERY Fabienne

Adjoint administratif, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame FAVIER Nathalie

Assistant socio éducatif C.C.A.S, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame FURTAK Agnès

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame GAILLARD Virginie

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame GARBE Isabelle

Educateur activités physiques et sportives principal, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur GERMAIN Morgan

Agent de maîtrise, MAIRIE de SOISSONS

- Madame GHANIM Isabelle

Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame GODECAUX Nicole

Adjoint administratif de 1ère classe, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame GONCALVES Catherine

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur GRIMA Olivier

Agent contractuel spécialiste en informatique cadre moyen, MAIRIE DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION de PARIS

- Monsieur GUEGAIN Gilles

Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame HARRE Nicole (En retraite)

Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de CROUY

- Monsieur HATIL Sylvain

Adjoint technique 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS

- Madame HEMERY Corinne

Adjoint administratif territorial 2ème classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur HENNECHART Patrice

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame HERY Myriam

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur HU Michel

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame HUET Régine

Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur HUYETTE Olivier

Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur KOPIBIDA Jean Claude

Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LACOUR Colette

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Monsieur LALONDE Xavier

Administrateur territorial, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de CHAUNY

- Monsieur LANDAT Gérald

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur LANGELEZ Laurent

Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame LANGNY Caroline

Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur LARZILLIERE Jacky

Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur LEBEAU Sébastien

Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de LAON

- Madame LEBEL Evelyne (En retraite)

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LEBLANC Isabelle

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Madame LEDANTEC Chantal

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Madame LEFEVRE Sabine

Adjoint administratif, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- Madame LEGRAND Céline

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE de VIRY-NOUREUIL

- Madame LEMAITRE Floriane

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LEMOINE Laurence

Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur LEOTARD Georges

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LEQUEUVRE Isabelle

ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE de MONDREPUIS

- Madame LEROY Isabelle

Assistant socio éducatif principal, SDIS de LAON

- Monsieur LETELLIER Alex

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LETRAIN Catherine

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LOIGEROT Sandrine

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Madame MAGNOUX Lisiane

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY

- Madame MANOND Sybille

Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur MARET Jacky

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur MATHIE Olivier

Ingénieur hydrologie principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur MATHIEU Alex

Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur MINETTE Pascal (En retraite)

Adjoint technique territorial, MAIRIE de ITANCOURT

- Madame MONIOT Amel

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS

- Madame MORIN Christine

Auxiliaire de puériculture 1ère classe titulaire, MAIRIE de VINCENNES

- Madame MOURIN Annabelle

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Madame NEJJARI Nathalie

Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur NOYON Frédéric

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur OFFROY Fabrice

Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame ORVANE Véronique

Conseiller socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame PANICO Micheline

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame PERDU Karine

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur PERNEE Patrick

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de EPAUX-BEZU

- Madame PESTEL Marie Pierre

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur PICARD Jean Michel

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur POIRET Jacques

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame QUINEAU Caroline

Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS

- Madame RAFFARD Lucile

Puéricultrice de classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame RAMINELLI Andrée

Rédacteur principal 1ère classe, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de CHAUNY

- Madame RIBLET Paule

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de ATHIES-SOUS-LAON

- Madame RODTS Marie Thérèse

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame ROLLET Sylvie

Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS

- Madame ROSADO Béatrix

Educateur principal de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur RUCAR Pierre

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur RUFIN Jean Marie

Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur SAADOUN Richard

Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX

- Monsieur SABLIN Philippe

Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'Enseignement , CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS

- Madame SAF Mariam

Cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Madame SCAT Catherine

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur SEDAN François

Agent de maîtrise territorial principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SENEPART Nathalie

Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS

- Monsieur SERIN Jean Jacques

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur SERO Philippe

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de NANTEUIL LES MEAUX

- Monsieur SERVAIN François

Ingénieur territorial principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SKOWRONSKI Edith

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SLAMOVITZ Sabine

Assistant territorial socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SOCHA Laurence

Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur SOUSSEING Paul

Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS

- Madame SZPIRKO Caroline

Médecin territorial hors classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame TARGET Brigitte

Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur TERRANI Fabrice

Technicien, MAIRIE de CHAUNY

- Madame THOMAS Catherine

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame VACHE Christine

Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur VILLAIN Patrick

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame VILLETTE Christine

Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame WAGUET Martine

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de PANTIN

- Monsieur WAXIN Thierry

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LA FERTE MILON

- Madame YVERNEAU Delphine

Puéricultrice de classe supérieure, MAIRIE de LAON

- Monsieur ZUPANCIE Claude

Assistant socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

Médaille VERMEIL

- Madame ALLIOT Sylviane

Ouvrier professionnel qualifié, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame ANSART Martine

Médecin territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur AUPEIX Jean-Pierre

Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU de PARIS

- Monsieur BACLET Gilles

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS

- Madame BEAUVILLAIN Florence

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BIAUDE Annie

Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE

- Monsieur BILLARD Philippe

Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BONO Martine

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BOSELLI Gérard

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE de LAON

- Madame BOUAITA Line

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BOURDIN Agnès

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY

- Monsieur BOURGIS Alain

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- Monsieur BREHAUX Daniel (En retraite)

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BRUNET Jean Luc

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CADART Sylvie

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY

- Madame CHAUWIN Maryline

Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CHEVALIER Murielle

Rédacteur, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame CLEMENT Jocelyne

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CUREAUX GERIN Myriam

Conseiller socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DE COULOMME Sophie

Puéricultrice cadre supérieur de santé, MAIRIE de LAON

- Madame DEHU Marielle

Adjoint technique 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION de CHATEAU-THIERRY

- Madame DELANCHY Christine

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de CHAUNY

- Madame DELOFFRE Chantal (En retraite)

Assistant socio-éducatif, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur DEMERY Philippe

Maître ouvrier principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE de PARIS

- Madame DOUEZ Claire

Secrétaire administratif de classe normale, MAIRIE de PARIS

- Madame DUVAL Pascale

Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur EMERY Christian

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur FONTAINE Bruno

Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Madame FOURDRAIN Annie

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur FOURNIER André

Adjoint technique, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- Madame FRANCOIS Patricia

Auxiliaire de puériculture et de soins 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE de PARIS

- Madame FROMENT Roseline

Secrétaire de mairie, MAIRIE de LEHAUCOURT

- Madame GERVAIS Marlyne

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE de CREPY

- Madame GIRAUT SATABIN Martine

Adjoint technique territorial 1ère cl.asse des Etablissements d' Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS

- Madame GOGUET Annick

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Monsieur GOMEZ Jean-Denis

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT DE L'OISE

- Monsieur GOUVERNEUR Régis (En retraite)

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur GREGOIRE Pascal

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame HOUVENAGHEL Sabine

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur HUET Patrice

Garde champêtre chef principal, MAIRIE de SAINT-GOBAIN

- Madame KACZMAREK Brigitte

Moniteur éducateur, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LEAUD Christine

Infirmière territoriale classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame LEBLANC Sylviane

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur LECHEF Fabrice

Agent de maîtrise, MAIRIE de SOISSONS

- Madame LECOMTE LEFEBVRE Agnès

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE

- Monsieur LEMERCIER Bernard

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LA COURNEUVE

- Monsieur MARGALLE Jacques

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE

- Madame MAURICE Marie Claude

Ouvrier professionnel qualifié, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame MEUNIER Régine

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame PERRIN Agnès

Aide soignante classe exceptionnelle, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur PETIT Patrick

Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe, MAIRIE de FOURMIES

- Monsieur PICOT Daniel

Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE

- Madame PIERRE Evelyne

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Monsieur PONS Serge

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame POULAIN Janique

Infirmière classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame PRUVOT Hélène

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur RAPACKI Pascal

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS

- Madame REK Catherine

Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame RENUART Françoise

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de MONDREPUIS

- Monsieur ROBBE Jean Marie

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame ROUCHETTE Michelle

A.S.E.M principal 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS

- Monsieur ROUGE Patrick

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS

- Madame SANDRON Corinne

Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur SEGRETAIN François

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE, DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS de PARIS

- Monsieur SOURIS Marc

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SUMIEN Danielle

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAON

- Madame THERON Annie

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur THOMAS Bernard

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame THUILLIEZ Véronique

Aide soignante classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame VAN MELLO Marie Line

Attaché territorial principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur VERMERSCH Vincent

Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS de PARIS

- Madame VINCENT Marie Yvonne

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur WAGUET Stéphane

Technicien principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST ENSEMBLE de ROMAINVILLE

Médaille OR

- Madame BAGNAUX Ghislaine

Attaché de conservation du patrimoine, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Monsieur BALESTRIE Jean François

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BARA Jean Pierre

Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BASTIEN Patrick

Directeur général des services, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BEAULIEU Murielle (En retraite)

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BEAURAIN Jean-Marc

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame BERCHER Claudia

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS

- Madame BERNARD Catherine

Agent administratif principal 1ère classe, MAIRIE de MAISONS ALFORT

- Monsieur BLONDELLE Philippe

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS

- Madame BOCHET Nicole

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur BOCHEUX Jean Pierre

Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-OUENTIN

- Monsieur BOURGE Robert

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame BOURGEOIS Claudine

Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE

- Madame BRECHET-EBLE Michelle

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CARLIER Catherine

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame CARRE Marie-France

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame CASTILLEJOS Pascale

Assistante médico administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX

- Monsieur CAUET Hervé

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame CHARPENTIER Véronique

A.T.S.E.M, MAIRIE de THENELLES

- Madame CHARTIER LIVONI Frédérique

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de BAGNOLET

- Monsieur CHEVALIER Régis

Attaché principal, MAIRIE de GAUCHY

- Madame COHIDON Nadine

Infirmière territoriale en soins généraux de classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame DERAET Marie Ange

Agent hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de GUISE

- Monsieur DEVAILLY Jean Claude

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- Monsieur DOUAY Philippe

Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur DUBUIS Emile

Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur DURAND Joël

Technicien principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur FLUTEAUX Dominique

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur FONTAINE Dominique

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

- Madame GAUMET Catherine

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame GERMAIN Martine

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame GILBERT Brigitte

Adjoint du patrimoine 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame GUILLAUME Dominique

Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame HERBAIN MANSARD Blandine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de CAMBRAI

- Monsieur HERBERT Christian (En retraite)

Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame HIVIN Josiane

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur KOLLAR Régis

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur KURYLAK Marc

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur LEPESANT Patrick

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAON

- Monsieur LEPRETRE Michel

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame LERAT Monique

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur LIZE Francis

Technicien, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur MONIN Didier

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS

- Madame PAILOT Annick

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur PARIS Didier (En retraite)

Directeur territorial, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur PARISOT Gilles

Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX

- Madame PIOT Marylène

Rédacteur principal 1ère classe, SDIS de LAON

- Madame POLYNICE Catherine

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de LA FERTE MILON

- Monsieur PONTHIEUX Ghislain

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Monsieur PONTHIEUX Jean Pierre

Ingénieur principal, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- Madame PRUDHOMME Sylvie

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame QUENOT Annie

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame ROUX Brigitte

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY

- Monsieur SCHUMERS Jean Michel (En retraite)

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Madame SERVAIS Danièle

Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur TERRYN Jean Marc (En retraite)

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE

- Monsieur TINOT Michel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de FOURMIES

- Monsieur TROCLET Gérard

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de HARLY

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LAON, le 3 juillet 2014

Le Préfet de l'Aisne, Signé Hervé BOUCHAERT

Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Promotion du 14 juillet 2014

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> - Des Médailles d'Honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille d'OR

Monsieur ALCARAZ Cyrille sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY

Monsieur DUPORT Jean-Jacques lieutenant sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX

Monsieur GANDON Frédéric adjudant-chef sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY

Monsieur HORNIK Dominique adjudant-chef sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX

Monsieur LEBEAU Denis adjudant-chef sapeur pompier volontaire à MARLY-GOMONT

Monsieur PETITFRERE Olivier adjudant-chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY

Médaille VERMEIL

Monsieur ANCELOT Mickaël sergent sapeur-pompier volontaire à LA CAPELLE Monsieur BEHARELLE Christophe caporal- chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY Monsieur BELTRAN Emmanuel sergent-chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY Monsieur BELTRAN Mickaël sergent sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY

Monsieur CHAMOT Tony adjudant sapeur pompier professionnel au SDIS de LAON

Monsieur DEFOSSE Christophe caporal sapeur pompier volontaire à RIBEMONT

Monsieur DHU Stéphane adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS

Monsieur ELOY Sylvain adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS

Monsieur GAUDION Willy adjudant sapeur pompier volontaire à ETREAUPONT

Monsieur LEQUEUX Laurent adjudant-chef sapeur pompier volontaire à SOISSONS

Monsieur MODDE Gilles adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS

Monsieur OBLET Christian adjudant sapeur pompier volontaire à RIBEMONT

Monsieur SOWINSKI Jean-Philippe médecin commandant sapeur pompier volontaire à RIBEMONT

Monsieur TAISSIDRE Xavier caporal-chef sapeur pompier volontaire à BEAUREVOIR

Monsieur VANGREVELINGHE Willy sergent-chef sapeur pompier professionnel à CHAUNY

Médaille ARGENT

Monsieur BEURTON Jean-Luc sergent-chef sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX

Monsieur BLAIN Christian caporal-chef sapeur pompier volontaire à MARLE

Monsieur BLERIOT Stéphane sergent sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS

Monsieur BONVALET Ludovic sergent-chef sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS

Monsieur CUVEREAUX Laurent adjudant sapeur pompier volontaire à ANIZY-LE-CHÂTEAU

Monsieur DAIME Vincent caporal-chef sapeur pompier volontaire à ETREUX

Monsieur DEBLOCK Frédéric sergent-chef sapeur pompier volontaire à RIBEMONT

Monsieur DELAPORTE Christian caporal-chef sapeur pompier volontaire à ETREAUPONT

Monsieur DELBENDE Bruno médecin capitaine sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS

Monsieur DELIBERO Fabrice adjudant sapeur pompier volontaire à GUISE

Monsieur DONNAY Vincent caporal sapeur pompier volontaire à BUIRONFOSSE

Monsieur GALLOIS Jean-Sébastien adjudant sapeur pompier volontaire à ETREUX

Monsieur LAMOTTE Sébastien caporal-chef sapeur pompier volontaire à GUISE

Monsieur GOGUET Frédéric sergent-chef sapeur pompier volontaire à RIBEMONT

Monsieur LIEVEAUX Sébastien sergent-chef sapeur pompier professionnel à LAON

Monsieur LOYS Fabrice adjudant-chef sapeur pompier volontaire à ANIZY-LE-CHÂTEAU

Monsieur ROUX Camille sergent sapeur pompier professionnel à LAON

Monsieur SALLE Geoffrey adjudant sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY

Monsieur SORET Thierry adjudant sapeur pompier volontaire à COINCY

Monsieur SOURIS Frédéric sergent-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS

Monsieur TILLANT Sylvain commandant sapeur pompier professionnel au SDIS de LAON

Monsieur WALLON Mickaël caporal-chef sapeur pompier volontaire au NOUVION-EN-THIERACHE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Article 3: Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 7 juillet 2014

Le Préfet de l'Aisne Signé Hervé BOUCHAERT

Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales

Arrêté accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Pierre TALON, ancien maire d'AUDIGNY.

Fait à LAON, le 11 août 2014 Le Préfet, signé Hervé BOUCHAERT

Arrêté accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Paul CHERDON, ancien maire de SAINT-MICHEL.

Fait à LAON, le 11 août 2014 Le Préfet, signé Hervé BOUCHAERT

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection

Le Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le code de la sécurité intérieure, partie réglementaire, livre I, titre V, chapitre 1^{er} section 2;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2013 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

CONSIDERANT l'ordonnance modificative du 17 septembre 2012 du premier président de la Cour d'appel d'Amiens ;

CONSIDERANT les désignations du directeur départemental de la sécurité publique en date du 19 novembre 2012 et du commandant du groupement de gendarmerie départementale en date du 21 juillet 2014 ;

CONSIDERANT la lettre du 18 décembre 2012 du président de l'Union des Maires de l'Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT la lettre du 6 novembre 2012 du président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

SUR la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

-ARRETE-

<u>Article1^{er}</u>: La commission départementale des systèmes de vidéoprotection est composée comme suit :

1°) Magistrats du siège

- <u>Titulaire</u> : Mme Martine BRANCOURT, vice-présidente du Tribunal de grande instance de LAON
- <u>Suppléant</u>: M. Bernard SARGOS, vice-président au tribunal de grande instance de LAON

2°) Représentants de l'association départementale des maires

- <u>Titulaire</u>: Monsieur Bruno COCU, maire de la commune de Charmes
- <u>Suppléant</u>: Madame Caroline LOMBARD, maire de la commune de Proix

3°) Représentants désignés par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne

- <u>Titulaire</u> : M. François PAROCHE, membre titulaire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne
- <u>Suppléant</u> : M. Eric DUBOIS, collaborateur de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne

4°) <u>Personnalités choisies en raison de leur compétence par le Préfet</u>

- le chef d'escadron Arnaud DUJARDIN, représentant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne ou
- le brigadier-major Bruno BOUTELAA, représentant la direction départementale de la sécurité publique de l'Aisne
- Article 2 : L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2013 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance est abrogé.
- Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Le Préfet de l'Aisne Signé Hervé BOUCHAERT

Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier

ARRETE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 susvisé est délivré à :

Nom : TURGYPrénom : Sébastien

• Date et lieu de naissance : 26 avril 1978 à Soissons

• Adresse ou domiciliation : 8 rue de la Tour 02290 Fontenoy

en vue de l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier appartenant aux groupes C2 et C3.

Article 2 : Le présent agrément a une durée de validité de 5 ans.

<u>Article 3</u>: Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation, Le Chef du S.I.D.P.C Signé : Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement Certificat de qualification C4 – T2 N° 02/2014/0033

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

Nom : AMORYPrénom : Ludovic

Date et lieu de naissance : 2 juin 1978 à Soissons
Adresse : 2 rue d'Alembert 02200 Soissons

<u>Article 2</u>: Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

<u>Article 3</u>: A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4: L'arrêté n°02/2012/0033 du 26 juin 2012 délivré à M.Amory est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation, Le Chef du S.I.D.P.C Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement Certificat de qualification C4 – T2 N° 02/2014/0035

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le certificat de qualification C4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

• Nom : GARNOTEL • Prénom : Yannick

Date et lieu de naissance : 12 janvier 1990 à Meaux
Adresse : 6 Chemin de la Ferme 02310 Pavant

<u>Article 2</u>: Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

<u>Article 3</u>: Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation, Le Chef du S.I.D.P.C Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement Certificat de qualification C4 – T2 N° 02/2014/0034

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

Nom : WIARTPrénom : Frédéric

Date et lieu de naissance : 3 janvier 1978 à Meaux
Adresse : 16 rue de la Chénée 02310 Nogent l'Artaud

<u>Article 2</u>: Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

<u>Article 3</u>: A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4: L'arrêté n°02/2012/0024 du 25 mai 2012 délivré à M. Wiart est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation, Le Chef du S.I.D.P.C Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement Certificat de qualification C4 – T2 N° 02/2014/0036

ARRETE

Article 1: Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

• Nom : IDELOT • Prénom : Laurent

Date et lieu de naissance : 2 mars 1962 à Soissons
Adresse : 16 rue Saint-Christophe 02200 Soissons

<u>Article 2</u>: Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

<u>Article 3</u>: A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4: L'arrêté n°02/2012/0003 du 9 janvier 2012 délivré à M.Idelot est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 8 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation, Le Chef du S.I.D.P.C Signé : Valérie GARBERI

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Arrêté portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

LE PREFET DE L'AISNE, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 modifié, portant création de la Communauté de communes du Laonnois,

VU les arrêtés préfectoraux des 23 septembre 2013 et 10 décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Laonnois et dissolution de plein droit du syndicat intercommunal de transports urbains du Laonnois,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant transformation de la Communauté de communes du Laonnois en Communauté d'agglomération du Pays de Laon,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 6 février 2014 approuvant l'intérêt communautaire des compétences « équilibre social de l'habitat » et « politique de la ville »,

CONSIDERANT l'avis du conseil communautaire reconnaissant l'intérêt communautaire, à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération, pour l'exercice desdites compétences,

CONSIDERANT que les conditions posées par l'article susvisé du code général des collectivités territoriales se trouvent réunies,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: La rédaction de l'article 2 des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon est modifié comme suit :

Au titre des compétences obligatoires

En matière de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La communauté est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- les zones intercommunales existantes du Champ du Roy, des Minimes, d'Aulnois-sous-Laon et le Pôle du griffon,
- à compter du 1^{er} mars 2005, les zones d'une superficie supérieure à un hectare situées à proximité des axes routiers ou autoroutiers structurants.

La communauté:

- > est compétente en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- > assure la création, la gestion et la commercialisation d'immobilier d'entreprise sur ces zones,
- > prend en charge les dispositifs de soutien et d'accompagnement aux activités artisanales et commerciales et à la création d'entreprises.

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

La communauté est compétente pour :

- > l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire :
 - sont d'intérêt communautaire les nouvelles ZAC nécessaires à l'exercice de cette compétence dès lors que leur superficie est supérieure à un hectare et qu'elles ont une vocation économique.
- ➤ l'organisation des transports des élèves du primaire se rendant à la piscine-patinoire du Dôme et plus généralement des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

La compétence de la communauté de communes s'étend aux actions suivantes :

- ➤ élaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH),
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,

Création et animation d'un OBSERVATOIRE DU LOGEMENT d'intérêt communautaire pour :

- ➤ la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- ➤ les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- ➤ l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ :

La communauté est compétente en matière :

> de dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :

est d'intérêt communautaire l'élaboration du dispositif contractuel du CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

➤ de dispositifs locaux de prévention de la délinquance

sont d'intérêt communautaire l'élaboration et l'animation du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Au titre des compétences optionnelles

EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE :

La communauté assure :

- ➤ la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du CGCT,
- ➤ la lutte contre la pollution de l'air,
- ➤ la lutte contre les nuisances sonores,
- le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

La communauté est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire que sont :

- le complexe piscine-patinoire « le Dôme »
- le musée
- le conservatoire de musique et de danse de la Ville de Laon.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE:

Est déclaré d'intérêt communautaire, le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération intervenant auprès des 38 communes de la communauté.

Au titre des compétences facultatives

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

TOURISME:

La communauté est compétente pour :

➤ l'entretien des chemins de randonnée inscrits dans les topo-guides départementaux situés sur le territoire de la communauté,

- ➤ la création et la gestion d'un office du tourisme intercommunal dénommé « Office du tourisme du Pays de Laon » et chargé d'assurer :
 - l'accueil et l'information des touristes.
 - l'animation et la promotion touristique,
 - la commercialisation de produits touristiques,
 - la coordination des acteurs locaux du tourisme,
- ➤ la création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques,
- > le soutien à l'animation et à la promotion touristique du territoire.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

La communauté assure le contrôle des installations individuelles sur son territoire.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

La communauté assure la création et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.

APPRENTISSAGE DE LA NATATION:

La communauté favorise la pratique de la natation pour les élèves des classes primaires.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

<u>ARTICLE 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 21 juillet 2014

pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté portant adhésion des communes, d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et de Deuillet au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents

LE PREFET DE L'AISNE, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2002 modifié portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents,

VU les délibérations des conseils municipaux d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet demandant l'adhésion de leur commune au syndicat,

VU la délibération n°14 du comité syndical en date du 28 novembre 2013 se prononçant favorablement sur ces adhésions.

VU les délibérations des conseils municipaux d'Achery, Andelain, Beautor, Benay, Bertaucourt-Epourdon, Charmes, Couvron-et-Aulmencourt, Remigny, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois etTravecy,

CONSIDERANT qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical faite au maire de chaque commune membre, la décision des conseils municipaux de Brie, Crépy, Danizy, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Hinancourt, Liez, Ly-Fontaine, Mayot, Rogécourt, Vendeuil et Versigny est réputée favorable,

CONSIDERANT que les conditions fixées par l'article susvisé du code général des collectivités territoriales se trouvent réunies,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du sous-préfet de Saint-Quentin,

ARRETE:

ARTICLE 1ER: Les communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet sont autorisées à adhérer au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 3: Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Quentin, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 21 juillet 2014

pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté portant rectification de la composition de la Commission départementale de la coopération intercommunale

LE PREFET DE L'AISNE, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-42 à L.5211-45, R.5211-19 à R.5211-40,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale,

VU le courrier du 24 juillet 2014 par lequel le Président de l'Union des maires indique qu'une erreur matérielle a été commise dans la transmission de la liste de candidats proposée pour la constitution du collège « au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre » et que M. Jean CHABROL, président de la communauté de communes du Val de l'Aisne, doit prendre rang à la place de M. Guy DAMBRE, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de faire droit à la demande de rectification matérielle du Président de l'Union des maires,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u> - La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne est rectifiée ainsi qu'il suit et se substitue à celle fixée par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2014 :

Au titre des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale départementale (soit 681 habitants) :

- M. Paul GIROD, maire de Droizy,
- Mme Elisabeth CLOBOURSE, maire de Coupru,
- M. Jean-Michel WATTIER, maire de Montigny-sur-Crécy,
- Mme Blandine GRUNDELER, maire de Villers-en-Prayères,
- M. Hervé MUZART, maire de Vierzy,
- Mme Christelle CAS, maire de Roucy,
- M. Luc DEGONVILLE, maire de Manicamp,
- M. Olivier CAMBRAYE, maire de Dorengt.

Au titre des cinq communes les plus peuplées du département (Saint-Quentin, Soissons, Laon, Château-Thierry, Tergnier):

- Mme Monique RYO, adjointe au maire de Saint-Quentin,
- M. Jacques KRABAL, maire de Château-Thierry,
- M. Antoine LEFEVRE, maire de Laon,
- M. Alain CREMONT, maire de Soissons,
- M. Christian CROHEM, maire de Tergnier,
- M. Dominique FERNANDE, adjoint au maire de Saint-Quentin.

Au titre des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale départementale (soit 681 habitants et plus) :

- M. Nicolas FRICOTEAUX, maire de Rozoy-sur-Serre,
- M. Marcel LALONDE, maire de Chauny,
- M. Gérard DOREL, maire de Bruyères-et-Montbérault,
- M. Jean-Paul COFFINET, maire de Beaurieux,
- M. Michel POTELET, maire de Ribemont.

Au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération):

- M. Jean CHABROL, président de la communauté de communes du Val de l'Aisne,
- Mme Michèle FUSELIER, présidente de la communauté de communes de Château-Thierry,
- M. Jean-pascal BERSON, président de la communauté de communes de la Vallée de l'Aisne,
- M. Jean-Jacques THOMAS, président de la communauté de communes des Trois Rivières,
- Mme Danièle SERVAS-LENEVEU, présidente de la communauté de communes du Tardenois,
- M. Jean-marie CARRE, président de la communauté d'agglomération du Soissonnais,
- M. Eric MANGIN, président de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie,
- M. Roland RENARD, président de la communauté de communes du canton de Saint-Simon,
- M. Patrick DUMON, président de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumâle
- M. Didier BEAUVAIS, président de la communauté de communes du Val de l'Oise,
- M. Francis KOCK, président de la communauté de communes des Vallons d'Anizy,
- M. Pierre-Jean VERZELEN, président de la communauté de communes du Pays de la Serre,
- M. Paul VERON, président de la communauté de communes de la Thiérache du Centre,
- M. Alexandre de MONTESQUIOU, président de la communauté de communes de Villers-Cotterêts et de la forêt de Retz,
- M. Guy PAQUIN, président de la communauté de communes des Villes d'Oyse,
- M. Marcel LECLERE, président de la communauté de communes du Pays du Vermandois,
- M. Hugues COCHET, président de la communauté de communes de la région de Guise,
- Mme Marie-Odile LARCHE, présidente de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon,
- M. Dominique IGNASZAK, président de la communauté de communes de Chauny-Tergnier.

Au titre des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- M. Daniel DUMONT, président de l'USEDA,
- M. Eric DELHAYE, président de VALOR'AISNE.

Article 2 - REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION

Au titre du Conseil Général:

- M. Yves DAUDIGNY, conseiller général du canton de Marle,
- M. Frédéric MATHIEU, conseiller général du canton de La Fère,
- M. Michel COLLET, conseiller général du canton de Bohain-en-Vermandois,
- M. Frédéric MEURA, conseiller général du canton de La Capelle,
- M. Ernest TEMPLIER, conseiller général du canton de Braine.

Au titre du Conseil Régional:

- Mme Anne FERREIRA, conseillère régionale,
- M. Alain REUTER, conseiller régional.

<u>Article 3</u> - FORMATION RESTREINTE

L'élection des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale dans sa formation restreinte aura lieu lors de la séance d'installation de la commission.

<u>Article 4</u> - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

<u>Article 5</u> - Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Fait à LAON, le 11 août 2014

Signé: Hervé BOUCHAERT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Territoires - Unité Animation droit des sols fiscalité

<u>Décision de M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires, donnant délégation de signature à ses collaborateurs</u>

DECISION

Par décision du 7 août 2014, délégation est consentie à :

- M. Frédéric JACQUES, ingénieur en chef des TPE, chef du service Urbanisme et Territoires,
- M. Éric VANGHELUWEN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef adjoint du service Urbanisme et Territoires,
- à effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations en matière de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations de construire constituent le fait générateur,

Mme LUGAND Christine, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité animation droit des sols fiscalité,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LUGAND Christine, la délégation consentie sera exercée par **Mme BRAUX Roseline**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'unité animation droit des sols fiscalité,

à effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement en matière de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations de construire constituent le fait générateur,

Fait à LAON, le 7 août 2014

Le Directeur départemental des territoires, Signé : Pierre-Philippe FLORID

Service de l'Agriculture

Arrêté relatif aux priorités pour l'attribution des droits à prime à la vache allaitante issus de la réserve départementale pour la campagne 2014

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Pour le département de l'Aisne, les priorités d'attribution de droits à prime animale (DPA) issus de la réserve départementale entre les catégories de producteurs du département sont, en application des dispositions inscrites à l'article 6 de l'arrêté du 2 juillet 2007 susvisé, fixées selon l'ordre établi ci-après :

- les jeunes agriculteurs récemment installés avec ou sans les aides à l'installation. Sont considérés comme jeunes agriculteurs les éleveurs de vaches allaitantes installés depuis moins de cinq ans au premier janvier de l'année du dépôt de demande d'attribution de droits PMTVA et n'ayant pas atteint l'âge de quarante ans à la date de leur installation agricole;
- les éleveurs de vaches allaitantes à conforter ;
- les éleveurs de vaches allaitantes pour lesquels un plan de redressement de moins de cinq ans a été validé par la commission « agriculteurs en difficulté » ou par un Tribunal de Grande Instance.

ARTICLE 2:

Est considéré comme éligible tout éleveur faisant partie de l'une des trois catégories mentionnées à l'article 1 du présent arrêté et remplissant les conditions suivantes :

- avoir un taux de chargement administratif inférieur à 1,4 calculé de la manière suivante : (nombre de droits à prime détenus à titre définitif + référence laitière du producteur divisée par 7 000 litres)/Surface en prairie issue de la déclaration surface de 2013 pour obtenir les aides au titre de la Politique Agricole Commune;
- détenir un troupeau de vaches allaitantes;
- respecter les règles de bonnes conditions agricoles et environnementales relatives au maintien des prairies permanentes et temporaires en 2013;
- détenir un nombre de vaches allaitantes supérieur ou égal au nombre de droits à prime détenus;
- ne pas avoir fait l'objet d'une reprise autoritaire de droits à primes animales au titre de la campagne 2013.

ARTICLE 3:

Les attributions de droits PMTVA à titre définitif sont réalisées en tenant compte du nombre de droits disponibles dans la réserve départementale.

Les demandeurs entrant dans la catégorie des cessions-reprises partielles se voient attribués un nombre de droits correspondant à la surface en herbe reprise au cédant multipliée par le nombre de droits à l'hectare d'herbe du cédant.

critères	ATTRIBUTIONS
Respect des critères 2014	2
Nouvel installé aidé	2
Nouvel installé non aidé	1
Agridiff	2
entre 90 et 100 % d'herbe	4
entre 60 et 90 % d'herbe	2
entre 20 et 60 % d'herbe	1
entre 0 et 20 % d'herbe	0

ARTICLE 4:

L'attribution est plafonnée :

- par le nombre de droits demandés;
- par le respect du taux de chargement administratif défini à l'article 2.

La règle de la transparence pour les GAEC est appliquée pour l'attribution des DPA.

ARTICLE 5:

L'arrêté préfectoral relatif aux priorités fixées pour l'attribution des droits à prime à la vache allaitante issus de la réserve en date du 27 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 6:

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 28 juillet 2014

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation, Pour le Directeur départemental des territoires de l'Aisne, le directeur adjoint, Signé : Philippe CARROT

Arrêté, en date du 8 août 2014, portant prolongation du mandat des membres du comité départemental d'expertise

ARRETE

ARTICLE 1:

Le mandat des membres du comité départemental d'expertise, définit à l'article 1 er de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2011 modifié, nommés pour une durée de trois ans à compter de cette date, est prolongé jusqu'au 20 juin 2015.

ARTICLE 2:

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 8 août 2014

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation Le Directeur départemental des territoires Signé : Pierre-Philippe FLORID

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 en matière de contentieux et gracieux fiscal par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON

Le comptable, responsable du SIP-SIE de HIRSON

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M.Samuel CALLIN Inspecteur des finances publiques , adjoint à la responsable du SIP-SIE de HIRSON, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 euros
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 euros ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7° les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 €
- 8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M SYMZAK Jean-Marie	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
Mme DE CONCEICAO Isabelle	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
M PERIEL Nicolas	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
Mme PLISSON Elisabeth	agente	2 000,00 €	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade			Somme maximale pour laquelle un
				délai de paiement
			paiement	peut être accordé
CABARET Evelyne	contrôleur	5 000 €	10 mois	10 000 euros
PERTIN Rodolphe	agent	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros
WATREMEZ Grégory	agent	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COLLET Jean-Luc	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
HANON Ghislain	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
KOPEC Aurélie	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
WATREMEZ Grégory	agent	2 000,00 €	2000 euros
CHOQUET Chantal	agent	2 000,00 €	2000 euros
ORFANI Véronique	agent	2 000,00 €	2000 euros
LIEVIN Jean-Paul	agent	2 000,00 €	2000 euros

Article 5 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Aisne.

A HIRSON le 23 juillet 2014

Le comptable, responsable du SIP-SIE de HIRSON Inspectrice divisionnaire des finances publiques Signé : Mylène MARCHAL

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des Impôts actualisée au 1^{er} septembre 2014

Nom-Prénom	Responsables des services
	Service des impôts des particuliers :
ROBLET Olivier	CHATEAU-THIERRY
ROUCAUTE Sonia	LAON
LEMPEREUR Jean-Pierre	SAINT-QUENTIN
BOULOGNE Michel	SOISSONS
	Service des impôts des entreprises :
NOIROT Christophe	CHATEAU-THIERRY
BONNEFOI Gérard	LAON
ROCHE Alain	SAINT QUENTIN

POYDENOT François-xavier	SOISSONS
Noms-prénoms	Responsables des services
	Services de publicité foncière :
DANGUIRAL Patricia	CHATEAU THIERRY
RIGOLLET Philippe	LAON
LIENARD Jean-luc	HIRSON
CARRARA Jean	SAINT-QUENTIN
LOURDOU Alain	SOISSONS
	Pôles de contrôle et d'expertise/brigades de
	vérification
MARTINS Jacinta/ GRENIER Jean-Pierre	SAINT-QUENTIN
GASNOT flore/ MARTINET Jean-Marie	SOISSONS
	Centre des Impôts Fonciers
RABERGEAU François	LAON
,	
RABERGEAU François	BANT HIRSON
	Pôle de recouvrement spécialisé
RENARD Michel	LAON
	Trésoreries :
BOULNOIS Jocelyne	ANIZY LE CHÂTEAU
ROHART Philippe	BOHAIN
MARTIN Sarah	CHARLY SUR MARNE
JAPIN Raphael	CONDE EN BRIE
LEBOUCHER Gaëtan	COUCY-LE-CHÂTEAU
THEVENIN Jean-luc	GUIGNICOURT
FABING Jérome	LA CAPELLE
CANTORO Laurence	LA FERE
FRERE Alexis	LE NOUVION EN THIERACHE
GUIDEZ Laurent	LIESSE
DELCROS Sébastien	MARLE
DAIGNIEZ Fabienne	MOY-DE-L'AISNE
DEBALLE Delphine	RIBEMONT
GALVANI Max	ROZOY SUR SERRE
SALENGROS Martine	TERGNIER
MEZRISSI Amina	VIC-SUR-AISNE
PAMBOU Georges	VAILLY-SUR-AISNE
DEVILLERS Pascal	VERMAND
MARTIN Charles	VERVINS
BARDOULAT Colette	VILLERS-COTTERÊTS
COSSARD Guillaume	SAINT-SIMON

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable

Le comptable du Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A;

Arrête:

- Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises d' HIRSON dont les noms suivent :
 - M. Jean-Marie SYMZAK, contrôleur principal des Finances Publiques
 - Mme Isabelle DE CONCEICAO, contrôleuse des Finances publiques
 - M. Nicolas PERIEL, contrôleur des Finances Publiques
- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A HIRSON, le 23 juillet 2014

Le Comptable du Service des Impôts des Entreprises, Inspectrice divisionnaire des finances publiques Signé : Mylène MARCHAL

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des particuliers d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable

Le comptable du Service des Impôts des Particuliers d'HIRSON,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A;

Arrête :

- Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des particuliers d' HIRSON dont les noms suivent :
 - Mme Évelyne CABARET, contrôleuse principale des Finances Publiques
 - M. Rodolphe PERTIN, agent des Finances Publiques
- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A HIRSON, le 23 juillet 2014

Le Comptable du Service des Impôts des Particuliers, Inspectrice divisionnaire des finances publiques Signé : Mylène MARCHAL

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE

Service Energie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire

Réseau de Distribution d'Énergie Électrique
Commune de La Ville aux Bois lés Dizy
Raccordement électrique interne du parc éolien de « La Ville aux Bois lés Dizy »
ENERTRAG Aisne IX SAS

Approbation du projet d'exécution n°A24-02-013

Le préfet de l'Aisne,

Vu le code de l'énergie,

Vu le décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, et notamment son article 24,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2014 portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 de subdélégation de signature,

Vu le dossier de demande en date du 27 juin 2014 présenté par la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy et concernant, sur le territoire de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy, la construction d'un réseau inter éolien pour le parc éolien de La Ville Aux Bois Lès Dizy,

Vu les avis exprimés au cours de la consultation lancée le 27 juin 2014,

Considérant que les avis :

- du maire de La Ville Aux Bois Lès Dizy,
- du président de la communauté de communes des Portes du Thiérache,
- du président de l'USEDA,
- de France Télécom Orange,
- de ERDF-GRDF,
- de GRTgaz,

n'étant pas parvenus dans le délai imparti défini au décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011, sont réputés donnés,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie chargé du contrôle des réseaux d'alimentation générale en énergie dans la région Picardie.

ARRÊTE

Article 1:

Le président de la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy, est autorisé à exécuter les ouvrages prévus dans son dossier présenté le 27 juin 2014 et concernant, sur le territoire , sur le territoire de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy, la construction d'un réseau inter éolien pour le parc éolien de La Ville Aux Bois Lès Dizy, à charge pour lui de respecter les dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques aux quelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Article 2:

Les services devront être avisés au moins 10 jours à l'avance du commencement des travaux.

Article 3:

La coordination ses travaux sera assurée en application de l'article L.113-7du code de la voirie routière.

Un plan de signalisation temporaire sera proposé aux services chargés des pouvoirs de police de circulation. Les arrêtés de restriction et de réglementation temporaire de circulation seront obtenus avant le démarrage des chantiers.

Les autorisations relatives à l'urbanisme devront être obtenues.

Article 4:

La présente décision sera notifiée au président de la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy.

Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la l'Aisne, affichée dans la mairie de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy pendant une durée minimale de deux mois.

Article 5:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier - 80011 Amiens Cedex) dans le délai de deux mois à compter de l'exécution des mesures de publicité mentionnées ci-dessus et cela, conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative. Copie de la présente autorisation sera adressée :

- au préfet de l'Aisne,
- au président du conseil général de l'Aisne,
- au maire de La Ville Aux Bois Lès Dizy,
- au président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,

Fait à Amiens, le 5 août 2014

Pour le préfet et par délégation, Pour le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie Le chargé de mission électricité Signé : Dominique DONNEZ

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Ressources humaines, Formation professionnelle et concours

Subdélégation de signature en matière domaniale et gestion des patrimoines privés donnant délégation de signature aux collaborateurs de M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Par délégation, le Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 5 août 2014 accordant délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne,

ARRETE

- **Art. 1**. La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 août 2014 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.
- **Art. 2**. En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Didier KLEIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division du domaine.
- **Art. 3**. Délégation de signature est accordée de manière permanente à Mme Noëlle TOBOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 août 2014 susvisé.

- **Art. 4**. Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 août 2014 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux .
 - Mme Joëlle HERBET-CHELLE, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Sylviane JOURDIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Corinne KOENIG, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Elisabeth RICHARD, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleuse des finances publiques ;
 Mme Nathalie QUENTIN, contrôleuse des finances publiques ;
 - Muss D'a d'ista EALICHEZ as anta d'administration main sin de
 - Mme Bénédicte FAUCHEZ, agente d'administration principale des finances publiques ;
 - M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration des finances publiques.
- **Art. 5**. Le présent arrêté s'applique à compter du 5 août 2014, date d'installation dans ses fonctions de M. Gilbert GARAGNON et abroge et remplace à cette date le précédent arrêté pris par Mme Isabelle MARTEL en date du 26 août 2013.
- **Art. 6**. Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Picardie et de la Somme.

Fait à Amiens, le 5 août 2014,

Pour le Préfet, L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme, Signé : Gilbert GARAGNON

Gestion des patrimoines privés – Département de l'Aisne Subdélégation de M. GARAGNON au 05/08/2014 SPECIMEN DE SIGNATURES

M. Pascal FLAMME	
M. Jean-Charles PARIS	
M. Didier KLEIN	
Mme Noëlle TOBOT	
Mme Joëlle HERBET-CHELLE	
Mme Sylviane JOURDIN	
Mme Corinne KOENIG	
Mme Elisabeth RICHARD	
Mme Marie-Christine CAILLEUX	
Mme Nathalie QUENTIN	
Mme Bénédicte FAUCHEZ	
M. Stéphane BRAILLY	

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Services à la Personne

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/803470228 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise DUPONT Romuald à VERVINS

CONSTATE.

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 28 juillet 2014, par Monsieur Romuald DUPONT, en qualité de gérant de l'entreprise DUPONT Romuald dont le siège social 6 / 1 avenue Paul Doumer – 02140 VERVINS et enregistré sous le n° SAP/803470228 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Cours à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 6 août 2014.

Po/ le préfet et par délégation, Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne, L'attaché principal, Signé : Mustafa METARFI

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512606799 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » à LUZOIR

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 24 juillet 2014 par Monsieur Nicolas HANOTEAU, en qualité de gérant de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » dont le siège social 2 rue de la Chapelle – 02500 LUZOIR et enregistré sous le n° SAP/512606799 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage,
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains",
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Cours à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Livraison de courses à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenade d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- Assistance administrative à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 7 août 2014

Po/ le préfet et par délégation, Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne, L'attaché principal, Signé : Mustafa METARFI

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512290107 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'EURL Couleur jardin à BOUCONVILLE VAUCLAIR

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 15 juillet 2014 par Monsieur Cédric PHILIPPOT, en qualité de gérant de l'EURL Couleur jardin dont le siège social 2 bis rue de la Bove – 02860 BOUCONVILLE VAUCLAIR et enregistré sous le n° SAP/512290107 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage,
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains",
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 8 août 2014.

Po/ le préfet et par délégation, Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne, L'attaché principal, Signé : Mustafa METARFI

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

PAE – Service Tabac

Fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

Vu l'article 8 du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289§41 de l'annexe II du même code.

ARRÊTE

Article 1er : Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n°0200172 W situé 155, Chaussée Brunehaut à CONDREN (02700) à compter du 01/08/2014.

Une information sera effectuée auprès de la Chambre syndicale des débitants de tabac du département de l'Aisne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens le 4 août 2014

Le Directeur régional des douanes Signé : Pierre GALLOUIN